

CONFERENCE FRANCO-GERMANO-SUISSE DU RHIN SUPERIEUR

Réunion du groupe d'experts « Qualité de l'Eau et Hydrobiologie » du 30 janvier 2001 à BALE

Relevé de décisions

Etaients présents :

DUFAYT Olivier	APRONA
ELSASS Philippe	BRGM Service Public
FERRY Anne	APRONA
GARTNER Lucienne	Services de la Région Alsace
GOBILLON Yves	DIREN/SEMA
GRIMM-STRELE Jost	LfU Baden-Württemberg
HUGGENBERGER Peter	Geologisch-Paläontologisches Institut der Universität Basel
LAPUYADE Frédéric	Agence de l'eau Rhin-Meuse
MAIR Jürgen	Regierungspräsidium Freiburg
MÜLLER Wolfgang	SGD*-Süd, Referat 34 Neustadt (*Struktur-u. Genehmigungsdirektion)
SCHNEIDER Burkhardt	LfU Baden-Württemberg
STIERLI Félix	Amt für Umweltschutz und Energie, Basel-Landschaft
WALKER Hans	Labor Basel-Landschaft
WINGERING Michel	LfU Baden-Württemberg
WIRSING Gunther	Landesamt für Geologie, Rohstoffe und Bergbau Baden-Württemberg

Compte rendu diffusé en outre à :

HOFER Jürg	Amt für Umwelt und Energie Basel-Stadt
LANG Klaus	Regierungspräsidium Freiburg
M. PICHL	Staatliches Amt für Wasser - und Abfallwirtschaft Neustadt (Rhénanie-Palatinat)
M. Von DROSTE	Regierungspräsidium Freiburg
WEBER Jean-Marie	Préfecture de la Région Alsace

1. APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA RÉUNION DU 19 OCTOBRE 2000

Aucune observation n'est formulée.

2. NOUVEAUX PROJETS TRANSFRONTALIERS

2.1. Modélisation (maître d'ouvrage : LfU)

La version du projet du 25/01/2001 est présentée par M. GRIMM-STRELE.

L'objectif du projet est d'évaluer globalement et à moyen terme l'impact comparé sur les eaux souterraines de mesures de protection prises à l'échelle régionale.

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- Phase préliminaire : analyses de données disponibles, choix des outils, élaboration du cahier des charges ;
- Phase de réalisation : amélioration de la connaissance, modèle hydrodynamique, modèle de transport, modèle de transfert, module économique.

De façon à faciliter la gestion financière du projet, la Région Alsace accepte d'être maître d'ouvrage délégué pour la partie française.

Points à préciser dans le document de projet :

- Préciser qu'il s'agit d'évaluer l'efficacité comparée des recommandations émises dans le cadre du projet précédent d'inventaire ;
- Mettre en évidence que, pour le volet « économique » comme pour le volet « transfert », les informations disponibles en général sur de petites zones, seront agrégées à l'échelle régionale ;
- Expliciter l'intérêt, pour atteindre les objectifs du projet, de mettre en œuvre des méthodes de sismique embarquée ;
- Expliciter clairement les objectifs du volet économique ;
- Réfléchir au titre du projet.

Les partenaires suisses doivent préciser :

- Les composantes du projet qui les intéressent particulièrement (échanges nappe-rivières, substratum, etc.) ;
- La part de financement qu'ils souhaitent apporter ;
- Les mécanismes financiers qui régiront leurs relations avec le maître d'ouvrage (LfU).

La partie suisse, pour laquelle sera demandée une subvention de Bern et non de Bruxelles, sera clairement individualisée.

Les diverses contributions concernant les points ci-dessus seront transmises à M. GRIMM-STRELE, qui les intégrera au projet.

2.2. Outils pédagogiques (maître d'ouvrage : Région Alsace)

Le document transmis aux experts est commenté par Mme FERRY.

Points à modifier :

- Réduire la durée du projet à 2 ans ;
- Préciser qu'il est prévu a priori 5 maquettes différentes (en 2 exemplaires chacune).

La partie suisse apportera une aide en nature à ce projet, mais n'apportera pas de contribution financière.

2.3. Indicateurs (maître d'ouvrage : APRONA)

Le document transmis aux experts est commenté par Mme FERRY.

Points à préciser :

- Préciser que dans le document de projet sont mentionnés des indicateurs éventuels, à titre d'exemple. Seuls certains indicateurs seront retenus ;
- Indiquer que l'on essaiera d'utiliser les indicateurs en cours de définition au niveau national comme au niveau européen (ajouter dans le texte « en parfaite cohérence avec les travaux menés au niveau européen et au niveau national ») ;
- Préciser que la phase 1 correspond à une phase de faisabilité ;
- Harmoniser le découpage de la partie financière et du programme de travail.

Il est convenu en interne que la durée de la phase 1 sera de 1 an, celle de la phase 2 de 2 ans.

La cohérence devra être assurée entre les travaux d'acquisition de données pour le projet « modélisation » et ceux pour le projet « indicateurs ».

Les travaux préparatoires propres à chaque partie pour la constitution des réseaux doivent démarrer dans les meilleurs délais.

La liste des informations qui seront nécessaires au chiffrage des indicateurs sera transmise à la partie suisse, qui essaiera également de les collecter.

2.4. Points concernant les 3 projets

- 1) Il est convenu en interne que chaque projet donnera lieu à des « rendus » intermédiaires annuels.
- 2) La participation du Land de Rhénanie-Palatinat sera précisée après une réunion prévue le 07 février. Une participation active est envisagée pour les projets « indicateurs » et « outils pédagogiques ».
- 3) La rédaction définitive des projets ainsi que les plans de financement doivent être finalisés pour mi-mars.
- 4) **Il est rappelé que pour déposer une demande de financement au secrétariat d'INTERREG III, les engagements financiers des partenaires nationaux doivent être acquis.** Ces engagements seront transmis dans les meilleurs délais aux maîtres d'ouvrages respectifs des projets.

3. DIVERS

3.1. Conférence franco-germano-suisse du Rhin Supérieur

Le Président fournira à M. ISENBURG le programme de travail du groupe d'experts pour l'année à venir (montage des 3 nouveaux projets).

Le Président pourrait proposer que les résultats finaux de l'inventaire soient présentés à la Conférence franco-germano-suisse.

3.2. Entretien des cours d'eau

Il est proposé d'organiser une rencontre entre une communauté chargée de l'entretien des cours d'eau côté allemand, et un syndicat de rivière côté français. L'objectif serait dans un premier temps un échange d'expérience.

La prochaine réunion du groupe d'experts est fixée, sous réserve, au 04 avril 2001 à Strasbourg.